



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_16-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance :

Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/16

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Modification du tableau des effectifs – créations de poste

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, au titre des emplois titulaires, en raison de la mise en stage avant titularisation d'agents actuellement contractuels,

Pour la filière administrative, considérant le besoin exprimé par le service de l'Administration Générale pour la continuité des missions, notamment celles relatives à la gestion des Assemblées, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Pour la filière technique, considérant le besoin exprimé par le service des Moyens Généraux pour la continuité des missions de conducteur de car-logisticien-agent de maintenance, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la création des postes suivants :

- Pour la filière administrative : à compter du 1^{er} janvier 2022, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Pour la filière technique : à compter du 1^{er} janvier 2022, technique territorial, à temps complet,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER